

C.R.de la réunion CU du 24 janvier 2012

Présents : Christian Boucher, Vladimir Demaretz, René Gerlet, Yves Guilbert, Christian Gunther, Jean Lassandre, Yves Tastet.

Absents excusés : Christian Eymar Dauphin, Serge Guilbert, Dominique Lebrun, Jean-Claude Piat,

Cette réunion est consacrée à la révision du règlement des fields, néanmoins en prélude la commission étudie le point N°2 de l'ordre du jour à savoir les questions diverses.

2°) Questions diverses.

a. Approbation du CR de la réunion du 9 janvier 2012.

Le CR de la réunion de CU du 9 janvier est approuvé par la commission, il sera proposé pour approbation à la prochaine réunion du Comité de la SCC.

b. Jury Open de France QC au Bourg Dun

Le jury invité a été constitué en accord avec M. Jean-François Fouquay, organisateur de l'épreuve. Le Président en donne lecture.

c. Concours organisés par le Club du Griffon d'Arrêt Poil Dur Korhals

Après étude des nouveaux éléments reçus suite aux courriers qui ont été envoyés aux différents intervenants des fields organisés par ce Club les 2,3 et 4 septembre, la commission maintient :

- l'annulation des résultats des concours de couple 1 et 2 à Champagny en Vanoise le 2 septembre qui ont réuni les mêmes chiens dans deux concours de couple.
- l'annulation du résultat de Big Boss, son propriétaire n'étant pas autorisé à juger et à présenter le même jour.

d. Courrier M. Loyer

Le secrétaire répondra à M. Loyer. Le sélectionneur a fait le choix qui lui semblait le meilleur en analysant les données fournies par les clubs.

1°) Révision du règlement.

Les membres présents analysent alors le règlement après s'être mis d'accord sur un certain nombre de points :

- La discipline quête de chasse sur gibier sauvage se fera uniquement sur le gibier qui ne peut être élevé (bécasses et bécassines et tétraonidés).
- Le chien d'arrêt est avant tout destiné au chasseur donc tout gibier susceptible d'être chassé au chien d'arrêt permettra de classer mais aussi d'éliminer. Seuls les concours de printemps garderont leur spécificité sur la perdrix.
- Le gibier chassé au chien d'arrêt : perdrix (grise et rouge), faisans, cailles, bécasses, bécassines, gibier de montagne (bartavelles, lagopèdes et tétras).
- Tout chien qui aura les récompenses de travail nécessaires pour homologuer un titre de champion dans la discipline devra courir en couple
- La commission labellisera chaque année le « N » pour les concours de cette discipline.

Ce projet sera communiqué aux organisateurs d'épreuves et responsables de clubs puis soumis à l'approbation du Comité de la SCC. Approuvé ce règlement pourrait entrer en application au 1^{er} juillet 2012.

Le comité de la SCC lors de la réunion du 3 avril 2012 a approuvé le point N°2, quant au point N°1, il devait être revu. Après révision, le règlement de fields a été approuvé par le comité de la SCC le 22 mai 2012 et pourra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.